

**Arrêté du 25 novembre 2014 portant détachement de M. Pierre-Jean DELHOMME  
dans l'emploi de directeur fonctionnel des services pénitentiaires en sa qualité d'inspecteur  
des services pénitentiaires**

**NOR : JUSK1440059A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;*

*Vu la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire ;*

*Vu l'ordonnance n°58-696 du 6 août 1958 modifiée par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative au statut spécial des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;*

*Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;*

*Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;*

*Vu le décret n°2007-930 du 15 mai 2007 portant statut particulier du corps des directeurs des services pénitentiaires, notamment son article 19 ;*

*Vu le décret n° 2007-931 du 15 mai 2007 relatif au statut d'emploi de directeur interrégional et de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, notamment son article 7 ;*

*Vu l'arrêté du 19 septembre 2014, modifié par l'arrêté du 30 octobre 2014, fixant la liste des emplois de directeur interrégional et de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, notamment son article 3 ;*

*Vu l'arrêté du 2 octobre 2014 portant nomination de M. Pierre-Jean DELHOMME, directeur des services pénitentiaires hors classe, en qualité d'inspecteur des services pénitentiaires, en résidence administrative à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 ;*

*Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des directeurs des services pénitentiaires en sa séance du 14 février 2014 ;*

ARRÊTE

**Article 1**

M. Pierre-Jean DELHOMME, directeur des services pénitentiaires hors classe, inspecteur des services pénitentiaires en résidence administrative à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014, est détaché dans l'emploi de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, pour une durée de trois ans.

**Article 2**

En application des dispositions prévues par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

**Article 3**

La directrice de l'administration pénitentiaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié à l'intéressé.

Fait le 25 novembre 2014.

Pour la ministre et par délégation,  
Le chef du bureau de la gestion  
personnalisée des cadres,

**Luc CAMBONET**